



**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Procès-verbal N° 12 – 2021 / 2026

Séance du mardi 3 septembre 2024, 18h30 / 19h25
Salle 22 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 3 septembre 2024

1. Procès-verbal de la séance du 28 mai 2024	3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)	3
2. Mot des directeurs	3
2.1. Directions (EPSMO) et Directions (EPSME) – Situation à la rentrée	3
3. Informations	3
3.1. Retour sur l'atelier « Sport (SSF, camps) et culture » de l'assemblée de parents du 28 septembre 2023 (M. Müller)	3
3.2. Suivi par le BCE des demandes des délégué.e.s de classe (voir annexe) & us et coutumes des communes voisines en la matière (M. Smith)	3
4. Propositions éventuelles	4
4.1. Présentation des conditions d'attribution de congés-joker (M. Valazza)	4
4.2. Conséquences de l'instauration par le Conseil d'Etat des 3 jours (ou 6 demi - journées) de congé-joker (M. Müller)	4
5. Projet Quarto	4
5.1. Distribution de la brochure d'information aux parents concernant la programmation des camps	4
6. Divers	4
6.1. Rappel de la procédure d'information aux parents concernant la programmation des camps	4
7. Calendrier 2024	5

➤ **Sont présent-e-s :**

Groupe 1 Les représentant-e-s des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
MM. Yanick Hess
Florian Manzini
Nicolas Büchler

Groupe 2 Les représentant-e-s des professionnels-elle actifs-ves au sein des Etablissements :

Mmes Irène Mauroux
Sandrine Boubée
MM. Philippe Valazza
Xavier Désilets

Groupe 3 Les représentant-e-s des milieux et des organisations concerné-e-s par la vie des Etablissements :

Mme Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola)
M. Laurent Molinari

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes Myriam Altieri
Regina Andrade
Géralde Vuissoz
MM. Albert Richard
Olivier Müller

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mmes Alexandra Ramser, **groupe 1**
Sandrine Kern, **groupe 2**
Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison), **groupe 3**
Céline Cornaz, **groupe 3**
Coralie Monachon, **groupe 4**
MM. Vincent Demaurex, **groupe 3**
Guillaume Jordan, **groupe 2**
Claudio Da Silva Neto, **groupe 3**
Marc Weber, **groupe 3**

➤ **Participante avec voix consultative excusée :**

Mme Floriane Dossin, adjointe responsable du Bureau Communal des Ecoles (BCE)

➤ **Participant-e avec voix consultative :**

Mme Karin Vouilloz, auxiliaire au service de la cohésion sociale, familles et jeunesse
M. Simon Smith, chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse

Prise du PV : K. Vouilloz et S. Smith

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

EPSMO : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
SSF : Sport scolaire facultatif
BCE : Bureau communal des Ecoles

1. Procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

La Présidente annonce les personnes excusées.

Des corrections à la page 3 sont demandées : les classes de 1 à 6P auront des matinées de joutes et à la page 4 : la demi-journée du mercredi matin de l'Ascension.

2. Mot des directeurs

2.1. Directions (EPSMO) et Directions (EPSME) – Situation à la rentrée

EPSMO

La rentrée a été relativement tranquille et apaisée, sans aucun problème. En juin, une grande volée de 11ème est partie réalisant une petite baisse des effectifs. Les effectifs sont de 66 classes pour 1185 élèves dont 10 % sont des classes d'accueil. Les élèves sont répartis au niveau de la Riviera.

EPSME

La nouveauté de la rentrée est le congé joker. Au niveau des effectifs, la problématique persiste en attendant la construction du bâtiment scolaire Gare 33 et de la salle triple de la Ballallaz. Les retards sont liés aux contraintes de la démocratie. Des activités sportives et culturelles communes avec l'EPSMO sont en préparation. Les camps s'organisent en fonction de l'indisponibilité d'avril à novembre 2025 pour cause de travaux du chalet Les Esserts. La Présidente précise que le Tribunal fédéral n'a pas encore rendu de jugement concernant la salle triple de la Ballallaz.

3. Informations

3.1. Retour sur l'atelier « Sport (SSF, camps) et culture » de l'assemblée de parents du 28 septembre 2023 (M. Müller)

Suite à la présentation par M. Müller du document en annexe, un échange a lieu autour de la nature des activités proposées. L'EPSME propose par exemple une activité couture à succès et comme communiqué plus haut, les Établissements collaborent sur diverses activités communes.

La présidente mandate le BCE par sa commission culturelle de faire le point sur les possibilités de proposer des activités culturelles extrascolaires aux élèves.

Il est également précisé par Mme Chevalley qu'il ne faut pas confondre les instances de soutien intercommunales aux activités culturelles.

3.2. Suivi par le BCE des demandes des délégué.e.s de classe (voir annexe) & us et coutumes des communes voisines en la matière (M. Smith)

Suite à la dernière séance, l'EPSME a transmis au BCE les demandes des délégué.e.s de classe. Trois points étaient évoqués :

- Rajouter des micro-ondes à la cantine : c'est en cours d'achat.
- Rajouter des poubelles avec couvercle à la Ballalaz : les poubelles ont été posées.
- Laisser partir les enfants qui n'ont plus de devoirs : cette demande est acceptée uniquement lors de l'après-midi après l'école et qu'ils rentrent à la maison. Cette possibilité ne s'applique qu'aux élèves du secondaire (9-11). La remarque idoine est insérée dans l'agenda de l'élève. L'information aux parents doit être faite avant l'application de la mesure.

Le BCE vérifiera que les surveillant.e.s ont bien intégré les paramètres de ladite mesure.

Lors du dernier CET, il a été demandé au BCE de se renseigner auprès d'autres Communes au sujet de la collaboration entre le CET et les délégué.e.s de classe.

A Vevey, par le passé, le CET invitait les délégué.e.s de classe lors d'une séance une fois par an. C'était l'occasion pour les élèves de transmettre leurs demandes. Depuis la pandémie de Covid, l'organisation est différente.

En effet, le CET de Vevey propose aux membres une rencontre annuelle avec les délégué.e.s de classe. Ce sont donc deux membres du CET (les personnes changent selon leur disponibilité) qui sont désignées pour rencontrer les délégué.e.s lors de leur réunion (c'est moins impressionnant pour les jeunes élèves). Cela est coordonné avec l'enseignant.e responsable des délégué.e.s. A l'issue de la rencontre, l'enseignant.e transmet au CET une liste des demandes et des suggestions émises par les élèves. Chaque année, il y a donc une rencontre avec les délégué.e.s de 5-6P / 7-8P / 9-10-11S.

Par ailleurs, le CET de Vevey a déjà invité la Présidente des délégué.e.s de classe (une élève de 11ème) afin de l'entendre sur un point spécifique tel que prévu à l'article 25 du règlement. En l'occurrence, une demande d'installation de distributeurs de protections hygiéniques afin de lutter contre la précarité menstruelle.

Le CET de la Tour-de-Peilz invite une à deux fois par année les délégué.e.s de classe et leur laisse le choix qui passe généralement par une présentation et ensuite une discussion ouverte sur leurs besoins/demandes. Ils sont avertis en amont et ont le temps de se préparer avec l'aide des doyens.ennes en général.

A Montreux-Ouest, des demandes sont déjà en cours de traitement. Huit rencontres par année scolaire ont lieu avec les délégué.e.s de classe qui sont très clairs avec leurs demandes. Normalement, le service Domaines, Bâtiments et Sport (DBS) a reçu un courrier pour réaménager la cour de Rambert. Les ballons ont été acceptés pendant la récréation.

La question qui se pose est celle de la meilleure manière de créer un lien entre le CET et les délégué.e.s de classe. Après échange, la proposition d'une délégation du CET qui assisterait aux réunions des délégué.e.s de classe semble la plus expédiente. La question sera posée aux délégué.e.s et les dates des réunions transmises par les directions au CET par les établissements.

4. Propositions éventuelles

4.1. Présentation des conditions d'attribution de congés-joker (M. Valazza)

M. Valazza présente et commente le congé-joker (présentation en annexe). La mesure est en cours de rodage. Diverses variantes, risques et enjeux sont discutés. Les parents seront informés dans la mesure du possible des divers événements (photo de classe etc.) via les canaux usuels existants. Il est parfois difficile de suivre l'avalanche d'informations. L'outil « Teamup » a les limites de son cadre légal.

4.2. Conséquences de l'instauration par le Conseil d'Etat des 3 jours (ou 6 demi - journées) de congé-joker (M. Müller)

Un échange a lieu quant aux modalités de ce congé. Certains membres sont surpris par le délai d'annulation d'au moins 2 jours avant le congé, mais celui-ci est ainsi fixé par la DGEO. Le congé accordé par le CET s'ajoute au congé-joker. La Présidente relève que le congé du CET est découplé du congé-joker.

5. Projet Quarto

5.1. Distribution de la brochure d'information aux parents concernant la programmation des camps

Une copie de la brochure d'information à l'intention des parents est remise aux membres du CET. Celle-ci sera subséquemment remise aux parents intéressés.

6. Divers

6.1. Rappel de la procédure d'information aux parents concernant la programmation des camps

Une fois la planification finalisée, celle-ci sera transmise aux parents.

Lors des grandes chaleurs, l'injonction du service responsable des bâtiments scolaires de laisser ouverts les stores pendant la nuit apparemment pour des impératifs de couverture d'assurance est mal vécue au collège Etraz.

M. Smith prendra contact avec son homologue DBS pour voir ce qui peut être fait pour pallier cette mesure qui n'aide pas à faire baisser la température pendant la nuit.

M. Désilets remercie la Commune d'avoir permis aux élèves d'assister au spectacle musical « Sorcières » (<https://www.sorciere-lemusical.ch/>). C'était magique et il est très fier des élèves car ils se sont très bien comportés. Il en va de même pour l'EPSME.

7. Calendrier 2024

La prochaine séance a lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le mardi 5 novembre 2024 à 18h30.

- Annexes :
- Retour sur l'atelier « Sport (SSF, camps) et culture » de l'assemblée de parents du 28 septembre 2023
 - Retour de l'entrevue de M. Chevalley, M. Aymon et M. Müller (courriel du 3 septembre 2024 de M. Müller)
 - Suivi des demandes des délégué.e.s de Montreux
 - Conditions d'attribution des congés joker (M. Valazza)
 - Conséquences de l'instauration par le Conseil d'Etat des 3 jours (ou 6 demi-journées) de congé-joker (courriel du 15 août 2024 de M. Müller)

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à validation par le CET sur le site internet communal

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de Monsieur Olivier Müller du 12 mars 2024

Séance du mardi 12 mars 2024 à 18h30 du Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux - absence O. Müller

Chères et chers membres du CET,

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence ce soir à la séance du CET. J'arrive au bout d'une gastro très fatigante, je ne suis pas totalement remis et je n'ai pas envie de vous la refiler.

Vous trouverez ci-joint mon retour pour le point 3:

- Retour sur l'atelier « Sport (SSF, camps) et culture » de l'assemblée de parents du 28 septembre 2023

J'ai toujours en tête de rencontrer à l'occasion Julien Chevalley pour comprendre comment fonctionne ces inscriptions et si on peut améliorer la pratique afin de ne pas laisser des enfants sans ssf à cause des difficultés d'inscription.

Je vous souhaite une bonne séance,

Cordialement,
Olivier Müller
1/4 parents

Atelier « Sport (SSF, camps) et culture »

- ¼ parents : Olivier Müller
- Parents : 3 parents

Discussion / brainstorming d'une vingtaine de minutes autour de thèmes du sport scolaire facultatif et de la culture. Les camps n'ont pas été abordés.

Voici les principaux points discutés.

1. Sport scolaire facultatifs (SSF)

Problèmes rencontrés	Solutions proposées
<ul style="list-style-type: none">• Manque de place sur certaines activités• Infos sur planning / lieux pas reçu assez tôt• Accès difficile à la prestations.<ul style="list-style-type: none">- Seulement par ordinateur- Serveur pas dispo- Quelques minutes pour s'inscrire seulement• Manque d'équité dans le processus d'inscription	<ul style="list-style-type: none">• Inscriptions aussi possibles par mail ou téléphone• Proposer un choix N° 1, N° 2, etc.• Tirage au sort• Envoyer les infos lieux/heurs plus tôt (au moins 2 semaines avant)• Créer 1 page/sport• Mesurer l'intérêt de chaque cours pour adapter l'offre

2. Culture

Problèmes rencontrés	Solutions proposées
<ul style="list-style-type: none">• Trop peu de propositions culturelles	<ul style="list-style-type: none">• Proposer les activités culturelles dans le cadre du SSF<ul style="list-style-type: none">- Théâtre- Arts plastiques• Inciter les enseignants à inclure des sorties culturelles dans le programme• Financement participatif selon le souhait des parents, chacun donne ce qu'il peut

Conclusions :

Pour le sport scolaire facultatif, il a été souligné que l'offre est très bonne, mais que le moyen d'inscription n'est pas forcément équitable pour tous :

- Une solution « de secours » en plus de l'inscription par internet à 08h00 devrait être proposée.
- La méthode actuelle du « premier arrivé premier servi » n'est pas très équitable, certains parents auront 2 activités et d'autre aucune car inscrits trop tard

Pour la culture, deux éléments sont ressortis :

- Augmentation de l'offre culturelle- discuter avec les enseignants.
- Dans le cadre du SSF, proposer 1-2 activités culturelles

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de M. Olivier Müller du 3 septembre 2024

Retour de mon entrevue avec MM. Chevalley et Aymon du service Domaines et bâtiments, sport (DBS).

Lors d'une entrevue du 12 août 2024 entre MM. Chevalley & Aymon (Domaines et bâtiments, sport - DBS) ainsi que M. Müller (CET) au sujet du retour de l'atelier "Sports SSF et culture" du 28 septembre 2023, les éléments suivants ont été relevés :

Sur environ 2'000 élèves, 1224 élèves se sont inscrits l'an passé

- Dans l'exemple de la rentrée 2022, les activités Parkour, Trottinette et Tennis sont complètes en moins de 7 minutes et la gym aux agrès en moins d'une heure.
- En 8 ans d'inscriptions, seuls 3 bugs ont été relevés.
- Il y a des gens qui se plaignent de ne pas pouvoir s'inscrire, mais c'est généralement eux qui ne suivent pas la marche à suivre correctement.
- Il y a approximativement 5 personnes par semestre qui viennent s'inscrire en se présentant personnellement au DSB.
- L'inscription par téléphone est également possible, mais il n'en est pas fait de publicité.
- Pour les sports d'hiver (ski), il n'est jamais arrivé que quelqu'un soit refusé.
- Il n'existe pas de liste d'attente, dès qu'une activité est complète (20 inscrits), les inscriptions s'arrêtent et il n'est pas possible de connaître la demande totale.
- Il est relevé que des activités de danses sont proposées (Breakdance, Capoeira, Danse classique, Modern Jazz).
- Les activités sportives bénéficient de subsides cantonaux pour autant qu'il y ait 12 inscrits.
- Le logiciel d'inscriptions est utilisé dans plusieurs établissements scolaires du canton.

Les propositions faites par le 1/4 parents (qui vont dans le même sens que celles de M. Müller lors d'une CET passé) concernent principalement des parents qui n'ont pas accès à internet à 08h00 et/ou qui éprouve des difficultés avec l'internet et la langue puissent s'inscrire. Ces propositions concernent également l'offre culturelle.

Les pistes d'optimisation suivantes sont évoquées entre MM. Chevalley, Aymon et M. Müller :

- Faire un benchmark avec les autres communes pour voir de quelle manière ils gèrent le suivi des inscriptions des cours complets.
- Le prochain flyer indiquera qu'en cas d'impossibilité de s'inscrire par internet à 08h00, des solutions alternatives sont possibles (tournure exacte de cette information à trouver pour éviter le risque de rendre ingérables les inscriptions par téléphone).
- Une sensibilisation des maîtres et maîtresses le lundi de la rentrée pour que l'inscription SSF du mercredi soit rappelée (et la possibilité d'inscrire) est à faire le lundi aux rentrées avant le mercredi de l'inscription.
- Une demande de DBS pour offrir une ou plusieurs activités culturelles (par exemple théâtre au TMR) avec un appui du fonds culturel Riviera est à envisager. L'office du sport n'est pas demandeur d'ajouter des « activités non-sportives ». Il a toutefois été précisé que le système d'inscription n'était pas lié strictement à des activités sportives et que d'autres communes proposaient aussi des activités comme des cours de cuisine, bricolage, théâtre ou autre. Nous pourrions apporter notre support et expérience pour aider les personnes qui gèreraient de telles activités mais celles-ci ne seraient pas directement ajoutées à celle du SSF car non-reconnues par le Canton et pas en phase avec les principes et le règlement du SSF de Montreux.

Je reprendrai ces points ce soir et exposerai les statistiques 2023 et 2024 concernant les inscriptions.

Olivier Müller

Demande des délégués

EPS Montreux-Est
Direction
Rue de la gare 33
1820 Montreux

Concerne : Petites choses

Madame la directrice
Mesdames et messieurs les doyennes et les doyens,

Nous vous écrivons pour vous faire part de quelques suggestions sur la vie de l'établissement :

Les micro-ondes à la cantine

Nous aimerions plus de micro-ondes à la cantine, car il y a régulièrement un temps d'attente pour faire réchauffer son repas.

Les poubelles (7^{èmes})

Nous aimerions plus de poubelles à la Ballallaz (par exemple, à chaque coins) car elles sont souvent pleines. Il faudrait également un couvert au dessus, car des animaux (probablement des oiseaux) les vident et éparpillent les déchets.

Devoirs surveillés

Nous aimerions pouvoir quitter les devoirs surveillés lorsque nous avons fini nos devoirs. L'enseignant pourra contrôler l'agenda et noter l'heure du départ. Cela permettrait peut-être aux élèves qui n'ont plus de travail de moins déranger les autres et de mieux respecter les règles.

En vous remerciant d'avance de votre attention et de votre temps précieux, nous vous envoyons, Madame la Directrice, Mesdames les doyennes, Messieurs les doyens, nos meilleures salutations.



COMMUNE DE MONTREUX

COHÉSION SOCIALE, FAMILLES
ET JEUNESSE

EPS Montreux-Est
À l'attention de Mme Kern
Rue de la gare 33
1820 Montreux

Montreux, le 19 juin 2024
Traité par SS/FD - 021 962 78 30

Réponses aux demandes des délégués de classe de l'EPSME

Madame la directrice
Chère Madame,

Nous avons bien reçu les demandes citées sous rubrique.

Vous trouverez ci-dessous les réponses du Bureau Communal des Ecoles (BCE).

- 1) Les micro-ondes à la cantine
Il a été accepté de rajouter des micro-ondes. Le Bureau Communal des Ecoles (BCE) se charge de leur commande, et de voir avec les services compétents les endroits où il sera possible de les placer.
- 2) Les poubelles (7èmes)
Le service de Domaines et bâtiments, sport (DBS), se charge de la coordination avec le service des Espaces publics (SEP). Ces services ont confirmé que les deux poubelles existantes sans couvercle seront remplacées par des poubelles dites « requins » donc fermée sur le dessus. Une troisième poubelle de ce type sera également ajoutée. Les poubelles seront changées dès que possible, normalement pour la rentrée d'août 2024.
- 3) Devoirs surveillés
Il y a deux créneaux horaires différents pour les devoirs surveillés. L'un sur la pause de midi de 12H30 à 13H30, et le deuxième après l'école de 15H30 à 16h30, cela selon les possibilités des collèges et des surveillants. Un départ anticipé durant la pause de midi n'est pas envisageable. En effet cela signifie que les inscrits restent ensuite dans l'enceinte du collège, mais sans surveillance. Il est de la responsabilité de la Commune de surveiller les élèves inscrits aux devoirs surveillés, cela jusqu'à la reprise des cours.


Nous rappelons que des caissettes avec des jeux, bd, papiers et stylos ont été créées et que vous pouvez les utiliser si vous avez terminé vos devoirs.

Nous avons toutefois pris en compte votre demande, et un départ dès que les devoirs sont terminés pourra s'effectuer en notant l'heure dans le carnet journalier pour les sessions après l'école. De ce fait, si vous avez terminé vos devoirs, vous pouvez quitter l'enceinte du collège et n'êtes plus sous responsabilité communale. Cet élément sera rajouté aux directives à l'intention des parents.

Nous demeurons à disposition pour tout élément complémentaire et vous adressons, Madame la directrice, chère Madame, nos meilleures salutations.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLES ET
JEUNESSE

Le Chef de service



Simon Smith



Congés joker



Conditions

- Dès août 2024
- Pas de justification
- 6 demi-journées au total
- Cumule de 2 demi-journées au maximum
- Annonce par écrit à la maîtresse ou au maître de classe (agenda >>> congé joker)
- Annonce 2 jours à l'avance au moins.



Interdictions

- Le premier jour d'école de l'année
- Lors des sorties pédagogiques, courses d'écoles, camps, ...
- Les jours des épreuves cantonales de référence et des examens de certificat
- Les jours qui précèdent ou qui suivent un congé individuel motivé accordé par la direction*.

Interdictions



- si l'équivalent de 2 semaines (18 demi-journées) de congé individuel a déjà été accordé.

Annulation

- Au moins 2 jours à l'avance
- Dans le cas contraire, le congé joker est considéré comme utilisé.



Exemples

Prolonger un week-end

- ✓ un vendredi après-midi et le lundi matin d'après
- ✗ un jeudi et un vendredi toute la journée (= 4 demi-journées à la fois)

Exemples

En cours de semaine



- ✓ un mardi après-midi et le mercredi matin
- ✗ un mardi toute la journée et le mercredi matin (= 3 demi-journées à la fois)



Exemples

Vacances, week-ends prolongés

- ✓ la journée du mardi qui suit le week-end du Jeûne
- ✓ le vendredi après-midi qui précède les vacances et le lundi matin qui les suit
- ✗ la journée du vendredi qui précède les vacances et la journée du lundi qui les suit (= 4 demi-journées à la fois)



Travail scolaire

Comme pour tout type d'absence, les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué. Les enseignants fournissent les éléments nécessaires à ce rattrapage.

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de M. Olivier Müller du 15 août 2024

Question sur les conséquences de l'instauration par le Conseil d'Etat des 3 jours (ou 6 demi-journées) de congé-joker, valable dès la rentrée d'août 2024

Bonjour Mme Pellet,
Bonjour Mme Rossetti,

J'espère que vous allez bien et que vous passez un bel été ?

Je souhaiterais mettre à l'ordre du jour du CET du 3 septembre les conséquences de l'instauration par le Conseil d'Etat des 3 jours (ou 6 demi-journées) de congé-joker, valable dès la rentrée d'août 2024.

Pour celles et ceux qui ont le 24 heures, voici l'article: [École: Voici comment utiliser les «congs jokers» vaudois | 24 heures](#)

Et voici le lien pour la fiche explicative du canton (à : [Agenda-fiche Congé joker \(vd.ch\)](#))

Les questions qui se posent avec ces congés joker sont :

- Est-ce que les CET gardent la possibilité d'instaurer deux 1/2 journée de congé ou bien est-ce que cela tombe ?
- Et si c'est toujours de notre ressort, alors décidons-nous à Montreux de maintenir le mercredi de l'ascension comme congé ou pas ?

Merci d'avance de mettre ce point à l'ordre du jour,
Meilleures salutations,

Olivier Müller